



Région  
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20251127-25006600-AR

S<sup>2</sup>LO

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.01317 du Conseil régional du 9 octobre 2025 relative au Protocole de coopération entre la Région et l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 29 janvier 2026 ;

ARRETE m° 25006600

**ARTICLE 1** : Délégation est accordée à Madame Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil régional, aux fins de signer, le jeudi 29 janvier 2026 à Boulogne-sur-Mer, le Protocole de coopération entre la Région et l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2<sup>ème</sup> de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 27 NOV. 2025

Xavier BERTRAND

Publié le